

Projet de délibération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

L'an deux mille vingt-six

Le 5 juin à 9heures

Le Conseil municipal de la commune de Barjac

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2026

Présents : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Cyril GILLES, M. Sylvian BELIN, Mme Monique FERRAT, Mme Brigitte BRUGNON, Mme Agnès HERNANDEZ, Mme Annie LE HE, Mme Louisa DOUZELET, M. Jean-Luc POINAS, M. Joseph VINOLO, Mme Hélène AULAGNIER, M. Pierre MATHON, Mme Valérie CESSENAT-BORIE, M. Bruno DIVOL, Mme Barbara BOUVAREL

Absents : Mme Laure ESNEE (procuration à Cyril GILLES), M. Florent OLLIER (procuration à Edouard CHAULET), M. Saïd EL ATTAR (procuration à Sylvian BELIN)

Délibération n°2026 - 62

OBJET : Election des délégués du Conseil Municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire NORT INTP/2611651C du 06 mai 2026 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté préfectoral n°30-2026-05-21-00001 en date du 21 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner pour l'ensemble des conseils municipaux du Gard, le 05 juin 202, en vue de l'élection des sénateurs,

En l'application de l'article R 133 du Code Electoral, le bureau électoral a été constitué sous la présidence de M. le Maire il indique que le bureau électoral est composé de deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Jean-Luc POINAS, Mme Annie LE HE, Mme Barbara BOUVAREL et M. Joseph VINOLO.

LE CONSEIL MUNICIPAL procède aux opérations de vote à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages pour élire cinq délégués titulaires et trois délégués suppléants

Election des délégués titulaires :

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Sont élus au premier tour et ont déclaré accepter le mandat :

M. CHAULET Edouard

Mme GUYONNAUD Aline

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260605-202662-DE
Reçu le 08/06/2026

M. GILLES Cyril
Mme BRUGNON Brigitte
M. DIVOL Bruno

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection des trois suppléants :

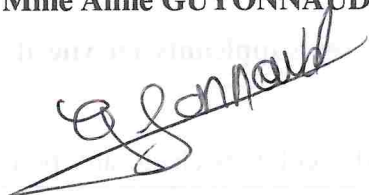
Mme HERNANDEZ Agnès
M. BELIN Sylvian
Mme LE HE Annie

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET

